

Le Quotidien

Statistique Canada

Le mercredi 8 juillet 2015

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est

Communiqués

Permis de bâtir, mai 2015

2

La valeur totale des permis de bâtir a diminué de 14,5 % pour s'établir à 6,7 milliards de dollars en mai, après deux mois d'augmentations d'au moins 10 %. Des reculs ont été enregistrés dans cinq provinces, plus particulièrement en Ontario, où une hausse marquée avait été observée le mois précédent.

Enquête canadienne sur le revenu, 2013

9

Le revenu médian après impôt des familles économiques et des personnes hors famille économique au Canada était de 53 500 \$ en 2013, soit sensiblement le même qu'en 2012.

Étude : Causes réglées par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes relatives à la violence entre partenaires intimes, 2012

14

Nouveaux produits et études

16



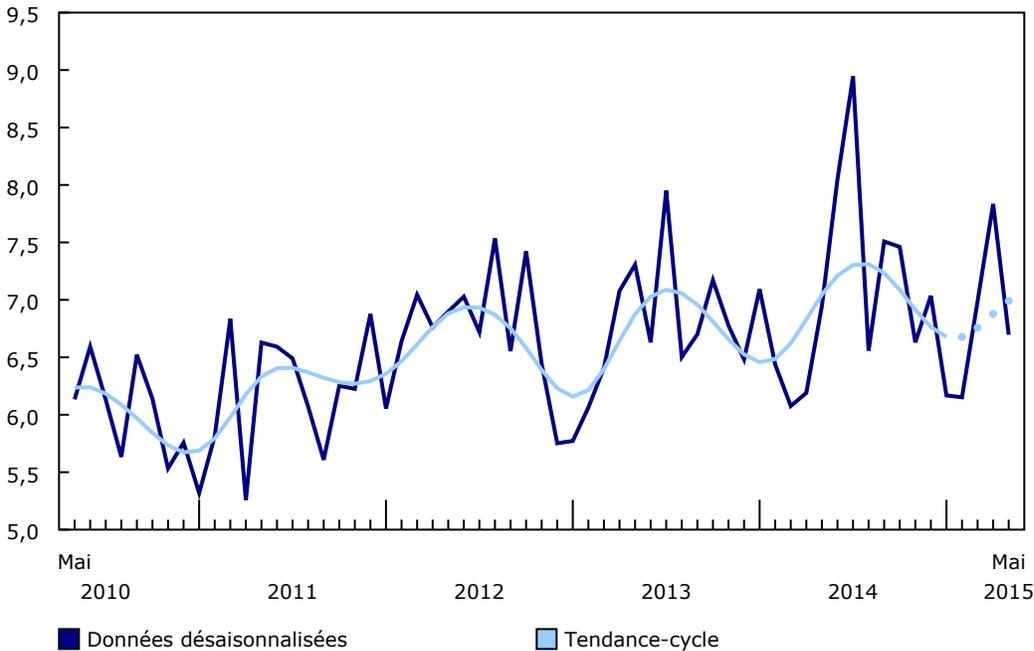
Communiqués

Permis de bâtir, mai 2015

La valeur totale des permis de bâtir a diminué de 14,5 % pour s'établir à 6,7 milliards de dollars en mai, après deux mois d'augmentations d'au moins 10 %. Des reculs ont été enregistrés dans cinq provinces, plus particulièrement en Ontario, où une hausse marquée avait été observée le mois précédent.

Graphique 1 Valeur totale des permis

milliards de dollars



Note(s) : La plus grande variabilité associée aux estimations de la tendance-cycle est indiquée par une ligne pointillée dans le graphique pour le mois de référence courant et les trois mois précédents. Voir la note aux lecteurs.

Source(s) : Tableau CANSIM 026-0010.

Dans le secteur résidentiel, la valeur des permis a baissé de 13,5 % pour se fixer à 3,9 milliards de dollars en mai, ce qui a mis fin à une série de trois hausses mensuelles consécutives. Des diminutions ont été observées dans sept provinces, une grande partie de la baisse étant attribuable à l'Ontario et à l'Alberta. Par contre, la Colombie-Britannique a enregistré la hausse la plus prononcée.

Les municipalités canadiennes ont délivré des permis de construction non résidentielle d'une valeur de 2,8 milliards de dollars en mai, soit une baisse de 16,0 % par rapport à avril. Ce recul fait suite à des augmentations de 24,8 % en mars et de 31,7 % en avril. Les hausses enregistrées dans sept provinces et dans un territoire n'ont pas suffi à compenser les baisses notées dans les autres provinces et territoires. L'Ontario a enregistré la baisse la plus marquée, suivi de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Secteur résidentiel : baisse des intentions de construction de logements multifamiliaux et unifamiliaux

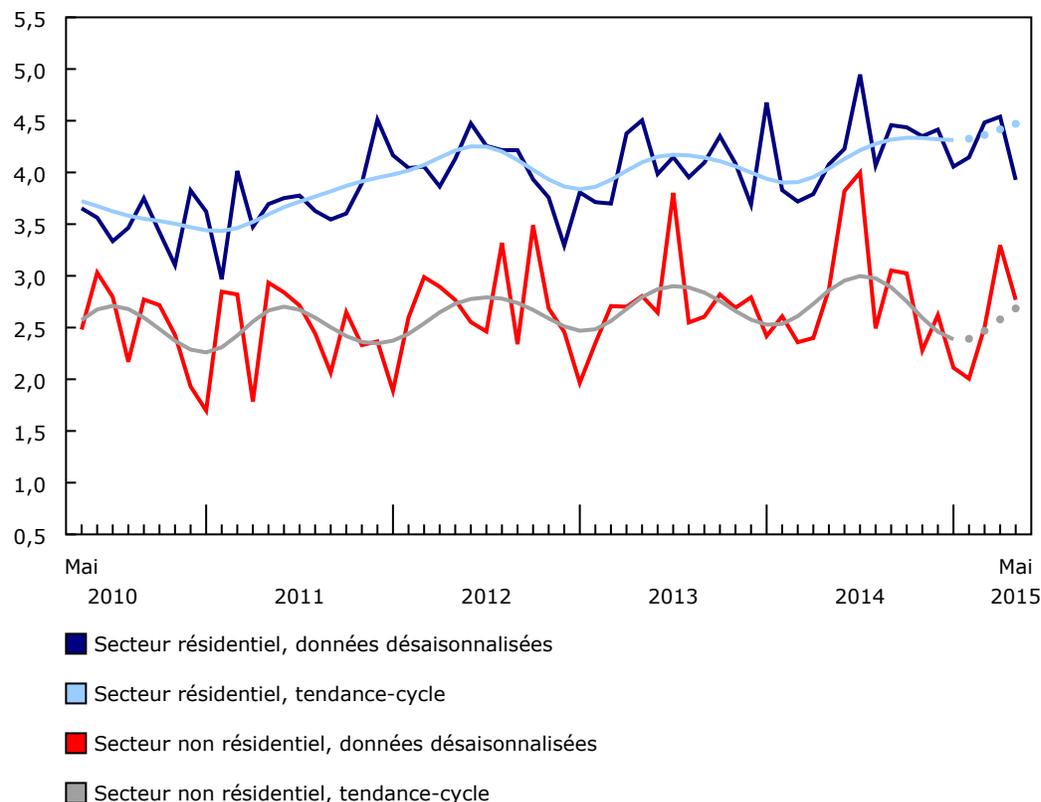
La valeur des permis de construction de logements multifamiliaux a diminué pour un deuxième mois consécutif, en baisse de 22,9 % pour se chiffrer à 1,6 milliard de dollars en mai. Ce recul découle de l'affaiblissement des intentions de construction dans toutes les provinces et tous les territoires, sauf en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick et au Nunavut.

Les entrepreneurs ont pris des permis de construction de logements unifamiliaux d'une valeur de 2,3 milliards de dollars en mai, soit une baisse de 5,5 % par rapport au mois précédent. Il s'agit d'un troisième repli en quatre mois. Des diminutions ont été observées dans cinq provinces, l'Ontario ayant enregistré la plus forte baisse, suivi de l'Alberta loin au deuxième rang. Le Québec a affiché la plus forte augmentation.

À l'échelle nationale, les municipalités ont approuvé la construction de 15 381 nouveaux logements en mai, soit 14,8 % de moins comparativement à avril. La diminution provient principalement des logements multifamiliaux, dont le nombre a reculé de 20,6 % pour se situer à 9 719. Parallèlement, le nombre de logements unifamiliaux a diminué de 2,8 % pour s'établir à 5 662.

Graphique 2 Secteurs résidentiel et non résidentiel

milliards de dollars



Note(s) : La plus grande variabilité associée aux estimations de la tendance-cycle est indiquée par une ligne pointillée dans le graphique pour le mois de référence courant et les trois mois précédents. Voir la note aux lecteurs.

Source(s) : Tableau CANSIM 026-0010.

Secteur non résidentiel : forte baisse dans la composante institutionnelle

La valeur des permis de construction d'immeubles institutionnels a reculé de 34,0 % pour se chiffrer à 867 millions de dollars en mai, après avoir progressé de 83,7 % en mars et de 88,1 % en avril. La diminution observée à l'échelon national découle de la baisse des intentions de construction d'immeubles à vocation médicale, qui avaient fortement augmenté en avril. Des baisses ont été enregistrées dans quatre provinces, l'Ontario étant à l'origine de la majeure partie de ces diminutions, suivi de la Colombie-Britannique. Des augmentations ont été observées dans les six autres provinces, l'Alberta venant en tête, et elles sont principalement attribuables à la hausse des intentions de construction d'établissements d'enseignement.

Dans la composante industrielle, les intentions de construction ont diminué de 15,6 % pour s'établir à 408 millions de dollars en mai. Cette baisse fait suite à trois augmentations mensuelles d'affilée. Le recul découle de l'affaiblissement des intentions de construction de bâtiments rattachés aux services publics et aux transports. Des diminutions ont été notées dans six provinces, l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador arrivant en tête. L'Alberta et le Québec ont affiché les hausses les plus prononcées.

La valeur des permis de construction commerciale a atteint 1,5 milliard de dollars en mai, en légère baisse de 0,4 % par rapport au mois précédent. La diminution des intentions de construction de complexes de vente au détail, d'hôtels et de restaurants, ainsi que d'entrepôts et d'autres projets mineurs de construction commerciale, a

plus qu'effacé la hausse des intentions de construction de bâtiments de loisirs, d'immeubles à bureaux et de laboratoires. La Colombie-Britannique a inscrit le recul le plus prononcé, alors que le Québec a enregistré l'augmentation la plus marquée.

Diminution de la valeur des permis dans cinq provinces

La valeur totale des permis de bâtir a diminué dans cinq provinces en mai, l'Ontario affichant la plus forte baisse, suivi de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse.

Après avoir affiché l'augmentation la plus prononcée le mois précédent, l'Ontario a enregistré une baisse, surtout en raison de l'affaiblissement des intentions de construction d'immeubles institutionnels, de logements multifamiliaux et de maisons unifamiliales. En Colombie-Britannique, le recul est attribuable aux structures commerciales, aux immeubles institutionnels et aux logements unifamiliaux.

En Alberta, la baisse provient surtout des logements multifamiliaux, des maisons unifamiliales et des immeubles commerciaux. À Terre-Neuve-et-Labrador, l'affaiblissement des intentions de construction de bâtiments industriels explique la majeure partie du recul, tandis qu'en Nouvelle-Écosse, la diminution des intentions de construction de logements multifamiliaux est à l'origine de la baisse.

En revanche, le Québec et le Nouveau-Brunswick ont affiché les plus fortes hausses. Au Québec, l'augmentation découle de la hausse des intentions de construction d'immeubles non résidentiels et de logements unifamiliaux. Au Nouveau-Brunswick, la progression est attribuable à l'ensemble des composantes, sauf les bâtiments industriels.

Baisse des intentions de construction dans près de la moitié des régions métropolitaines de recensement

En mai, la valeur totale des permis a diminué dans 16 des 34 régions métropolitaines de recensement, Toronto affichant le repli le plus marqué, suivie de Calgary et de Vancouver.

À Toronto, le recul est attribuable aux immeubles institutionnels et aux logements multifamiliaux. Ces deux composantes avaient enregistré de fortes hausses le mois précédent. À Calgary, la diminution des intentions de construction de logements multifamiliaux et, dans une moindre mesure, de bâtiments industriels et d'immeubles institutionnels est à l'origine de la baisse. À Vancouver, les immeubles commerciaux et institutionnels ont contribué en grande partie au repli observé.

En revanche, Hamilton et Edmonton ont affiché les hausses les plus marquées. À Hamilton, la progression découle de la hausse des intentions de construction d'immeubles institutionnels, tandis qu'à Edmonton, l'accroissement des intentions de construction de logements multifamiliaux, d'immeubles institutionnels et de bâtiments industriels a plus qu'effacé la baisse des intentions de construction de logements unifamiliaux et d'immeubles commerciaux.

Note aux lecteurs

Sauf avis contraire, les données du présent communiqué sont désaisonnalisées, ce qui facilite la comparaison par l'élimination de l'effet des variations saisonnières. Pour obtenir plus de renseignements sur la désaisonnalisation, voir le document intitulé [Données désaisonnalisées — Foire aux questions](#).

L'Enquête sur les permis de bâtir compte plus de 2 400 municipalités représentant 95 % de la population canadienne. Les collectivités représentant les 5 % restants de la population sont très petites, et leurs activités de construction n'ont qu'une faible incidence sur le total de l'ensemble de la population.

Les données sur les permis de bâtir servent d'indicateur avancé de l'activité dans l'industrie de la construction.

La valeur des intentions de construction présentées ici ne comprend pas les travaux d'ingénierie (par exemple les aqueducs, les égouts et les ouvrages de drainage) ni ceux associés au terrain.

Dans le cadre du présent communiqué, la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau (Ontario/Québec) est divisée en deux régions, soit la partie Gatineau et la partie Ottawa.

Révision

Les données pour le mois de référence en cours sont sujettes à révision, fondée sur les réponses tardives. Les données du mois précédent ont été révisées.

Les estimations de la tendance-cycle ont été ajoutées dans les graphiques en tant que complément aux séries désaisonnalisées. Les données désaisonnalisées et les estimations de la tendance-cycle peuvent faire l'objet de révisions lorsque de nouvelles observations deviennent disponibles. Ces révisions pourraient être importantes et même entraîner le renversement du mouvement, en particulier à la fin de la série. La plus grande variabilité associée aux estimations de la tendance-cycle est indiquée par une ligne pointillée dans le graphique.

Prochaine diffusion

Les données des permis de bâtir de juin seront diffusées le 7 août.

Tableau 1
Unités de logements, valeur des permis de bâtir résidentiels et non résidentiels, Canada —
Données désaisonnalisées

	Mai 2014	Mars 2015	Avril 2015 ^r	Mai 2015 ^p	Avril à mai 2015	Mai 2014 à mai 2015
	millions de dollars				variation en %	
Total	6 947,4	6 986,7	7 835,5	6 696,3	-14,5	-3,6
Résidentiel	4 078,1	4 483,4	4 539,5	3 928,1	-13,5	-3,7
Unifamilial ¹	2 299,0	2 301,5	2 465,3	2 328,6	-5,5	1,3
Multifamilial	1 779,2	2 182,0	2 074,2	1 599,5	-22,9	-10,1
Non résidentiel	2 869,2	2 503,2	3 296,0	2 768,2	-16,0	-3,5
Industriel	454,8	433,0	483,8	408,3	-15,6	-10,2
Commercial	1 802,6	1 371,9	1 498,6	1 492,9	-0,4	-17,2
Institutionnel	611,8	698,3	1 313,6	866,9	-34,0	41,7
	nombre d'unités				variation en %	
Logements totaux	17 372	18 735	18 063	15 381	-14,8	-11,5
Unifamilial ¹	6 097	5 530	5 825	5 662	-2,8	-7,1
Multifamilial	11 275	13 205	12 238	9 719	-20,6	-13,8

^r révisé

^p provisoire

1. Les types de logements suivants sont compris dans cette catégorie : les maisons individuelles, les maisons mobiles et les chalets.

Note(s) : Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement.

Source(s) : Tableaux CANSIM [026-0006](#) et [026-0010](#).

Tableau 2
Valeur des permis de bâtir selon la province et le territoire — Données désaisonnalisées

	Mai 2014	Mars 2015	Avril 2015 ^r	Mai 2015 ^p	Avril à mai 2015	Mai 2014 à mai 2015
	millions de dollars				variation en %	
Canada	6 947,4	6 986,7	7 835,5	6 696,3	-14,5	-3,6
Résidentiel	4 078,1	4 483,4	4 539,5	3 928,1	-13,5	-3,7
Non résidentiel	2 869,2	2 503,2	3 296,0	2 768,2	-16,0	-3,5
Terre-Neuve-et-Labrador	78,2	47,4	87,5	47,3	-45,9	-39,5
Résidentiel	46,5	34,2	36,8	33,9	-8,0	-27,1
Non résidentiel	31,8	13,3	50,6	13,5	-73,4	-57,6
Île-du-Prince-Édouard	17,1	11,1	11,0	15,0	36,1	-12,3
Résidentiel	9,2	6,0	6,3	6,9	10,6	-24,8
Non résidentiel	7,8	5,1	4,7	8,0	70,1	2,4
Nouvelle-Écosse	96,3	88,9	134,0	95,6	-28,6	-0,7
Résidentiel	51,7	56,7	103,0	61,5	-40,3	18,9
Non résidentiel	44,6	32,3	30,9	34,1	10,3	-23,5
Nouveau-Brunswick	67,4	49,4	41,9	62,2	48,7	-7,7
Résidentiel	34,5	24,6	23,3	30,8	32,0	-10,7
Non résidentiel	32,9	24,8	18,5	31,4	69,7	-4,4
Québec	1 154,7	1 117,9	1 036,7	1 073,0	3,5	-7,1
Résidentiel	673,3	636,4	693,4	620,1	-10,6	-7,9
Non résidentiel	481,4	481,5	343,3	452,9	31,9	-5,9
Ontario	2 549,0	2 451,5	3 692,6	2 712,8	-26,5	6,4
Résidentiel	1 528,5	1 724,9	1 952,0	1 576,0	-19,3	3,1
Non résidentiel	1 020,6	726,6	1 740,6	1 136,8	-34,7	11,4
Manitoba	374,3	223,2	164,5	175,0	6,4	-53,2
Résidentiel	157,7	121,6	108,8	94,2	-13,5	-40,3
Non résidentiel	216,6	101,6	55,7	80,9	45,3	-62,7
Saskatchewan	247,1	247,9	201,5	202,4	0,4	-18,1
Résidentiel	145,6	120,5	115,5	93,2	-19,3	-36,0
Non résidentiel	101,5	127,3	86,1	109,2	26,8	7,6
Alberta	1 460,3	1 349,9	1 418,9	1 340,9	-5,5	-8,2
Résidentiel	812,2	832,9	804,2	661,7	-17,7	-18,5
Non résidentiel	648,1	517,0	614,6	679,2	10,5	4,8
Colombie-Britannique	886,9	1 394,6	1 037,8	956,8	-7,8	7,9
Résidentiel	610,4	921,9	690,9	742,0	7,4	21,6
Non résidentiel	276,5	472,7	347,0	214,9	-38,1	-22,3
Yukon	9,8	1,6	4,9	10,5	115,0	7,1
Résidentiel	3,6	1,5	4,7	3,2	-32,2	-10,8
Non résidentiel	6,2	0,1	0,1	7,2	...	17,5
Territoires du Nord-Ouest	2,7	1,8	3,8	0,3	-92,6	-89,6
Résidentiel	1,5	0,9	0,5	0,2	-57,3	-85,8
Non résidentiel	1,3	0,8	3,4	0,1	-97,7	-93,9
Nunavut	3,5	1,3	0,5	4,4	742,9	24,0
Résidentiel	3,5	1,3	0,0	4,4	...	24,5
Non résidentiel	0,0	0,0	0,5	0,0	-100,0	-100,0

r révisé

p provisoire

... n'ayant pas lieu de figurer

Note(s) : Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement.

Source(s) : Tableau CANSIM 026-0006.

Tableau 3
Valeur des permis de bâtir selon la région métropolitaine de recensement — Données désaisonnalisées¹

	Mai 2014	Mars 2015	Avril 2015 ^r	Mai 2015 ^p	Avril à mai 2015	Mai 2014 à mai 2015
	millions de dollars				variation en %	
Total, régions métropolitaines de recensement	5 431,0	5 443,1	6 483,4	5 205,1	-19,7	-4,2
St. John's	48,7	30,6	71,5	28,6	-60,0	-41,3
Halifax	57,0	52,7	105,5	52,6	-50,1	-7,7
Moncton	29,1	20,7	10,9	15,3	40,7	-47,5
Saint John	8,1	9,6	6,5	6,3	-3,1	-22,0
Saguenay	24,4	29,8	23,8	32,0	34,3	30,9
Québec	102,0	145,6	99,7	117,8	18,1	15,4
Sherbrooke	26,9	40,9	33,7	35,8	6,4	32,9
Trois-Rivières	34,1	14,4	37,1	29,5	-20,5	-13,5
Montréal	618,7	503,5	492,0	475,0	-3,5	-23,2
Ottawa—Gatineau, Ontario/Québec	197,9	165,0	204,3	214,7	5,1	8,5
Partie Gatineau	44,5	19,5	46,2	42,4	-8,2	-4,7
Partie Ottawa	153,4	145,5	158,2	172,3	8,9	12,3
Kingston	21,9	9,5	24,3	28,1	15,7	28,2
Peterborough	21,3	10,2	12,9	14,2	10,1	-33,4
Oshawa	81,1	100,1	91,0	73,9	-18,7	-8,8
Toronto	1 438,1	1 384,3	2 530,5	1 348,2	-46,7	-6,3
Hamilton	91,6	99,0	104,1	313,0	200,8	241,7
St. Catharines—Niagara	41,7	43,5	48,9	54,2	10,8	29,9
Kitchener—Cambridge—Waterloo	97,7	86,9	104,7	123,1	17,6	26,0
Brantford	15,2	12,3	12,9	14,8	14,9	-2,3
Guelph	18,6	28,2	55,3	22,7	-58,9	22,4
London	60,2	60,4	77,3	63,8	-17,5	6,0
Windsor	36,8	56,2	48,2	42,4	-12,1	15,2
Barrie	38,7	31,3	28,1	14,4	-48,8	-62,9
Grand Sudbury	33,3	7,9	8,2	25,0	205,6	-24,9
Thunder Bay	19,9	2,7	9,3	18,3	97,3	-8,2
Winnipeg	306,1	134,2	109,6	139,2	27,0	-54,5
Regina	42,9	77,9	53,9	58,5	8,4	36,4
Saskatoon	140,7	99,1	93,9	88,4	-5,9	-37,2
Calgary	612,0	617,1	644,4	418,5	-35,1	-31,6
Edmonton	473,8	431,0	498,6	575,7	15,5	21,5
Kelowna	29,8	62,5	29,1	57,5	97,9	93,1
Abbotsford—Mission	10,2	18,2	10,0	22,7	128,2	123,2
Vancouver	590,5	985,6	727,1	631,0	-13,2	6,9
Victoria	62,0	72,1	76,2	50,1	-34,3	-19,3

^r révisé

^p provisoire

1. Il est possible de consulter en ligne les subdivisions de recensement qui font partie des [régions métropolitaines de recensement](#).

Note(s) : Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement.

Source(s) : Tableau CANSIM [026-0006](#).

Données offertes dans CANSIM : tableaux [026-0001](#) à [026-0008](#) et [026-0010](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [2802](#).

Le numéro de mai 2015 de la publication *Permis de bâtir* ([64-001-X](#)) paraîtra bientôt.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Mariane Bien-Aimé au 613-951-7520, Division de l'investissement, des sciences et de la technologie.

Enquête canadienne sur le revenu, 2013

Le revenu médian après impôt des familles économiques et des personnes hors famille économique au Canada était de 53 500 \$ en 2013, soit sensiblement le même qu'en 2012.

Le revenu médian après impôt des familles économiques de deux personnes ou plus était de 72 200 \$, alors que celui des personnes hors famille économique se chiffrait à 28 200 \$ en 2013.

Revenu médian après impôt selon le type de famille

Les familles dont le soutien économique principal était âgé de 65 ans ou plus (familles de personnes âgées) affichaient un revenu médian après impôt de 52 500 \$ en 2013, tandis que chez les familles de personnes non âgées, le revenu médian après impôt était de 77 100 \$.

Les Canadiens de 65 ans ou plus hors famille économique avaient un revenu médian après impôt de 25 700 \$, alors que leurs homologues non âgés touchaient un revenu médian après impôt de 29 800 \$.

Parmi les familles biparentales avec enfants, le revenu médian après impôt s'établissait à 85 000 \$.

Parmi les familles monoparentales, le revenu médian après impôt était de 41 700 \$ en 2013. Les familles monoparentales ayant à leur tête une femme affichaient un revenu médian après impôt de 39 400 \$.

Composantes du revenu après impôt

Le revenu après impôt correspond au total du revenu du marché et des transferts gouvernementaux, moins l'impôt sur le revenu.

Parmi les familles économiques et les personnes hors famille économique, le revenu médian du marché — gains, revenus de régimes de retraite privés, et revenus d'investissements et d'autres sources — était de 50 600 \$ en 2013, soit sensiblement le même qu'en 2012.

En 2013, les familles biparentales avec enfants avaient un revenu médian du marché de 92 600 \$. Les familles de personnes âgées, quant à elles, avaient un revenu médian de 29 900 \$.

Chez les familles monoparentales ayant à leur tête une femme, le revenu médian du marché était de 25 200 \$.

Parmi les personnes hors famille économique, les personnes non âgées avaient un revenu médian du marché de 30 000 \$, alors que les personnes âgées avaient un revenu médian du marché de 10 400 \$.

Les types de transferts gouvernementaux reçus en 2013 variaient selon le type de famille. Les transferts gouvernementaux, comme la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, constituaient une grande part du revenu des personnes âgées, la médiane atteignant 26 600 \$ chez les familles de personnes âgées. Par contre, la médiane des transferts gouvernementaux était de 3 600 \$ chez les familles de personnes non âgées en 2013.

Le montant médian de l'impôt sur le revenu, tant fédéral que provincial, payé par les familles de personnes non âgées était de 11 700 \$ en 2013, alors que les familles de personnes âgées versaient un montant médian de 3 100 \$.

Répartition du revenu après impôt chez les Canadiens

Pour donner un aperçu de la répartition du revenu après impôt au Canada, les familles économiques et les personnes hors famille économique ont été divisées en 10 groupes de même taille, appelés déciles, allant du revenu après impôt le plus faible au revenu après impôt le plus élevé.

Les familles économiques et les personnes hors famille économique devaient avoir un revenu après impôt de plus de 130 600 \$ pour figurer dans le décile supérieur en 2013. Le revenu moyen après impôt du décile supérieur était de 183 600 \$.

Le revenu moyen après impôt du neuvième décile était de 113 100 \$, alors que celui du huitième décile était de 88 300 \$.

Les familles économiques et les personnes hors famille économique affichant un revenu après impôt de moins de 17 300 \$ figuraient dans le décile inférieur en 2013. Le revenu moyen après impôt du décile inférieur était de 9 200 \$.

Inégalité du revenu

Pour établir des statistiques relatives à l'inégalité du revenu, il est courant d'utiliser des mesures du revenu fondées sur le revenu après impôt des ménages rajusté en fonction de la taille du ménage (revenu après impôt rajusté). Le fait de rajuster le revenu après impôt en fonction de la taille du ménage permet de comparer le revenu de ménages de tailles diverses.

Une façon d'examiner l'inégalité du revenu consiste à se pencher sur la part du revenu détenue par divers segments de la répartition du revenu. Selon le revenu après impôt rajusté, la part du revenu après impôt détenue par les Canadiens qui figurent dans le décile supérieur était de 23,7 % en 2013, alors que la part détenue par les Canadiens figurant dans le décile inférieur était de 2,5 %. La part du revenu après impôt détenue par les Canadiens figurant dans les quatre déciles inférieurs était de 19,8 %.

Incidence du faible revenu

Selon la mesure du faible revenu après impôt (MFR-ApI), 4,6 millions de personnes, soit 13,5 % de la population, vivaient en situation de faible revenu en 2013. Cette proportion est sensiblement la même qu'en 2012. La MFR-ApI est une mesure du faible revenu employée à l'échelle internationale. Le concept sous-jacent de la MFR-ApI est le suivant : toutes les personnes d'un ménage ont un faible revenu si le revenu de leur ménage représente moins de la moitié du revenu médian de tous les ménages.

En 2013, 16,5 % des enfants âgés de 17 ans et moins vivaient dans une situation de faible revenu. Chez les enfants vivant dans une famille biparentale, 12,8 % étaient dans cette situation. Chez les enfants vivant dans une famille monoparentale ayant à sa tête une femme, le taux était de 42,6 %.

Parmi les personnes âgées vivant dans une famille économique, le taux de faible revenu était de 5,2 %, alors qu'il était de 27,1 % chez les personnes âgées hors famille économique.

Note aux lecteurs

Il s'agit de la deuxième diffusion des données de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR), basée sur le revenu annuel des années de référence 2012 et 2013.

Cette diffusion porte sur le revenu des familles économiques et des personnes hors famille économique, ainsi que sur le faible revenu au Canada. Comme les estimations sont fondées sur des échantillons probabilistes, les différences entre les estimations sont présentées uniquement lorsqu'elles sont statistiquement significatives à un intervalle de confiance de 95 %.

Définitions

Une **famille économique** est constituée d'un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre, par adoption ou par une relation de famille d'accueil. Ce concept diffère du concept de la famille de recensement utilisé pour les données infraprovinciales dans les Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers.

La présente diffusion analyse le revenu en se basant, en grande partie, sur des valeurs médianes. La **médiane** est le point central entre la moitié des familles au revenu plus élevé et l'autre moitié au revenu plus faible. Toutes les estimations du revenu sont exprimées en dollars constants de 2013, afin de tenir compte de l'inflation et de permettre des comparaisons au fil du temps, en termes réels.

Le **revenu après impôt** correspond au total du revenu du marché et des transferts gouvernementaux, moins l'impôt sur le revenu.

Le **revenu du marché** comprend les gains, les revenus de régimes de retraite privés, les revenus d'investissements et les revenus d'autres sources telles que les pensions alimentaires et les prestations d'invalidité.

Les **transferts gouvernementaux** comprennent des prestations telles que la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, l'assurance-emploi, l'assistance sociale, le crédit d'impôt sur les biens et services, les crédits d'impôt provinciaux et divers types de prestations pour enfants.

L'**inégalité du revenu** renvoie à la portée dans laquelle le revenu est distribué inégalement parmi les membres d'une population. La présente analyse fait état de l'inégalité du revenu selon des statistiques fondées sur le revenu après impôt rajusté. Ce rajustement répartit le revenu parmi les membres du ménage et tient compte des économies d'échelles observées dans les ménages de grande taille, de l'augmentation du nombre de personnes qui vivent seules et du fait que la taille de la famille affiche un fléchissement au fil du temps. Le revenu après impôt est rajusté en divisant le revenu du ménage par la racine carrée de la taille du ménage et en attribuant cette valeur à toutes les personnes du ménage. Bien qu'il y ait différentes façons de décrire l'inégalité du revenu, la présente analyse se penche sur la part du revenu après impôt rajusté détenue par divers segments de la répartition du revenu.

Dans cette diffusion, le **faible revenu** est calculé à partir de la mesure du faible revenu après impôt (MFR-Apl). Les personnes sont considérées comme à faible revenu si leur revenu après impôt rajusté correspond à moins de 50 % de la médiane du revenu après impôt rajusté. Le revenu après impôt est rajusté en divisant le revenu du ménage par la racine carrée de la taille du ménage et en attribuant cette valeur à toutes les personnes du ménage.

Les autres lignes de faible revenu (le seuil de faible revenu et la mesure du panier de consommation d'Emploi et Développement social Canada) peuvent être consultées dans les tableaux CANSIM 206-0092 et 206-0093 et dans l'article « [Les lignes de faible revenu, 2013-2014](#) » de la Série de documents de recherche sur le revenu ([75F0002M](#)). De plus, des statistiques sur le faible revenu basées sur chacune des lignes sont disponibles dans les tableaux CANSIM 206-0041 et 206-0042.

Comparabilité au fil du temps

L'ECR rend compte de bon nombre des mêmes statistiques, comme le revenu des particuliers et des familles, que l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), dont le dernier rapport sur le revenu portait sur l'année de référence 2011. L'ECR est fondée sur une méthodologie différente de celle de l'EDTR et, jusqu'à ce que des séries chronologiques révisées soient produites et analysées dans le but de les rendre aussi comparables que possible aux résultats actuels de l'ECR, les résultats de l'ECR ne devraient pas être comparés à ceux de l'EDTR ou d'autres enquêtes précédentes sur le revenu.

D'ici décembre 2015, Statistique Canada diffusera une série révisée de statistiques sur le revenu, permettant ainsi la comparaison des données de 2012 et de 2013 avec celles des années précédentes. Pour obtenir plus de renseignements sur les différences entre l'ECR et l'EDTR, voir le rapport « [Note aux utilisateurs des données de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2012](#) ».

Tableau 1
Statistiques du revenu selon certains types de familles, 2012 et 2013

	2012				2013			
	Revenu après impôt	Revenu du marché	Transferts gouvernementaux	Impôt sur le revenu	Revenu après impôt	Revenu du marché	Transferts gouvernementaux	Impôt sur le revenu
médiane (dollars constants de 2013)								
Familles économiques et personnes hors famille économique	53 400	50 400	5 300	6 300	53 500	50 600	5 300	6 400
Familles économiques	72 300	72 500	6 800	9 800	72 200	72 600	7 000	9 800
Familles de personnes âgées	52 800	30 900	26 300	3 200	52 500	29 900	26 600	3 100
Familles de personnes non âgées	77 600	83 300	3 600	11 700	77 100	82 800	3 600	11 700
Familles biparentales avec enfants	85 400	92 500	4 400	13 600	85 000	92 600	4 300	13 400
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	39 400	25 200	10 400	F	39 400	25 200	11 000	F
Personnes hors famille économique	27 500	22 600	1 500	2 100	28 200	23 100	1 600	2 400
Personnes âgées	25 300	9 400	17 000	400	25 700	10 400	17 000	700
Personnes non âgées	28 600	29 400	700	3 100	29 800	30 000	600	3 300

F trop peu fiable pour être publié

Source(s) : Tableau CANSIM [206-0011](#).

Tableau 2
Statistiques du revenu selon le décile de revenu après impôt, familles économiques et personnes hors famille économique, 2013

	Limite supérieure du revenu après impôt	Revenu moyen après impôt
	dollars	
Total des déciles	.	66 600
Décile inférieur	17 300	9 200
Deuxième décile	26 200	21 500
Troisième décile	35 200	30 900
Quatrième décile	44 000	39 600
Cinquième décile	53 500	48 700
Sixième décile	65 300	59 200
Septième décile	79 100	71 900
Huitième décile	98 400	88 300
Neuvième décile	130 600	113 100
Décile supérieur	.	183 600

. indisponible pour toute période de référence

Source(s) : Tableau CANSIM [206-0031](#).

Tableau 3
Personnes à faible revenu (mesure de faible revenu après impôt), 2012 et 2013

	Personnes à faible revenu			
	2012		2013	
	milliers		%	
Toutes les personnes à faible revenu	4 682	4 649	13,8	13,5
Personnes de moins de 18 ans ¹	1 100	1 114	16,3	16,5
Vivant dans des familles biparentales	722	708	12,9	12,8
Vivant dans des familles monoparentales ayant une femme à leur tête	314	331	44,5	42,6
Personnes de 18 à 64 ans	2 976	2 955	13,3	13,1
Vivant dans des familles économiques	1 963	1 896	10,6	10,1
Hors famille économique	1 013	1 058	27,0	28,0
Personnes de 65 ans et plus	606	579	12,1	11,1
Vivant dans des familles économiques	228	198	6,2	5,2
Hors famille économique	378	382	28,5	27,1

1. Les données ne correspondent pas au total, certaines composantes ayant été exclues.

Source(s) : Tableau CANSIM [206-0041](#).

Données offertes dans CANSIM : tableaux [206-0011](#), [206-0021](#), [206-0031](#) à [206-0033](#), [206-0041](#), [206-0042](#) et [206-0091](#) à [206-0093](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5200](#).

L'article « [Les lignes de faible revenu, 2013-2014](#) » de la *Série de documents de recherche sur le revenu (75F0002M)* est accessible à partir du module *Publications* de notre site Web, sous l'onglet *Parcourir par ressource clé*.

Des totalisations personnalisées sont offertes sur demande.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (ligneinfomedias@statcan.gc.ca).

Étude : Causes réglées par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes relatives à la violence entre partenaires intimes, 2012

Les tribunaux canadiens ont pris moins de temps pour régler les causes relatives à la violence entre partenaires intimes (VPI) de 2005-2006 à 2010-2011 que pour régler les causes de violence non liée à un partenaire intime (causes non liées à la VPI). Une nouvelle étude menée par le Centre canadien de la statistique juridique révèle que la durée médiane de traitement pour régler les causes de VPI (124 jours) était inférieure d'environ un mois à celle requise pour régler les causes non liées à la VPI (151 jours). Ces constatations sont les mêmes, que la cause comporte une seule accusation ou des accusations multiples ou qu'elle ait abouti à un verdict de culpabilité ou autre.

Dans le cadre de cette étude, on a analysé les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et les affaires judiciaires connexes tirées de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle pour toutes les provinces et tous les territoires sur une période de six ans (sauf le Québec, voir la note aux lecteurs) afin de faire ressortir les caractéristiques des causes de VPI et des causes non liées à la VPI traitées par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes.

Au cours de la période de six ans examinée dans le cadre de cette étude, environ les deux tiers de l'ensemble des causes de violence réglées par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes comportaient une victime de sexe féminin (66 %). Ce pourcentage était plus élevé dans les causes de VPI, où 85 % des victimes étaient de sexe féminin. Dans les causes non liées à la VPI, les victimes étaient proportionnellement plus susceptibles d'être de sexe masculin (57 %).

La plupart des causes réglées comportant des infractions avec violence, qu'il s'agisse de causes de VPI ou de causes non liées à la VPI, ont donné lieu à un verdict de culpabilité pour au moins une accusation. Parmi les causes de VPI, 60 % ont abouti à un verdict de culpabilité. Cette proportion était un peu plus importante pour les causes non liées à la VPI (64 %).

Dans un peu moins de la moitié des causes avec condamnation concernant la violence entre partenaires intimes, la probation est la peine la plus sévère ayant été imposée. Environ le tiers des causes avec condamnation de ce type de violence se sont soldées par une peine d'emprisonnement. Le manquement aux conditions d'une ordonnance de probation, l'agression sexuelle et les voies de fait majeures étaient les types d'infractions les plus susceptibles de donner lieu à une peine d'emprisonnement parmi les causes avec condamnation de violence entre partenaires intimes.

La majorité (85 %) des causes de VPI ayant donné lieu à une peine d'emprisonnement ont entraîné une peine de six mois ou moins. Une petite proportion (3 %) s'est soldée par une peine de plus d'un an.

Note aux lecteurs

Le présent rapport traite des causes judiciaires tirées de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle (menée de 2005-2006 à 2010-2011) qui ont pu être couplées aux affaires de violence déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. On y examine toutes les causes réglées par les tribunaux de juridiction criminelle dans lesquelles l'affaire déclarée par la police ayant fait l'objet du couplage comportait au moins une infraction avec violence et avait mené à une accusation relative à une infraction ou plus. En raison d'un manque de clés anonymes pour coupler les fichiers de la police aux données des tribunaux au Québec, cette province a été exclue de l'analyse.

Violence entre partenaires intimes : Comprend la violence commise par des conjoints et conjointes, des conjoints et conjointes de fait et des partenaires amoureux actuels et anciens.

Violence non commise entre partenaires intimes : Comprend la violence commise par un ami, une connaissance, un associé, un symbole d'autorité, un voisin, un étranger ou un membre de la famille (autre qu'un conjoint).

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête [3302](#) et [3312](#).

L'article de *Juristat* intitulé « [Causes réglées par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes relatives à la violence entre partenaires intimes](#) » ([85-002-X](#)) est maintenant accessible. À partir de l'onglet *Parcourir par ressource clé* de notre site Web, sous le module *Publications*, choisissez *Tous les sujets*, ensuite *Crime et justice*, puis *Juristat*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (ligneinfomedias@statcan.gc.ca).

